

APPEL À PROJET

Les 100 ans de Larmor-Plage

DOSSIER DE CANDIDATURE ET MODALITÉS

Date limite de dépôt des dossiers :
vendredi 5 avril 2024

Contact :

100ans@larmor-plage.com

Christelle Lamour
Responsable Culture, patrimoine
et médiathèque

02 97 84 26 69



Ville de
Larmor-Plage
Station classée de tourisme

APPEL À PROJET

Contexte et finalités

A l'occasion de ses 100 ans en 2025, la ville de Larmor-Plage souhaite commémorer cet anniversaire en proposant de nombreuses manifestations qui rythmeront l'année.

Cet évènement important pour la vie de la cité est l'occasion :

- de mettre en lumière son patrimoine, sa mémoire commune
- de faire découvrir non seulement l'histoire de la ville mais aussi toutes ses facettes
- de créer une synergie entre les différents acteurs socioculturels du territoire
- de proposer nombre de moment conviviaux et de rencontres à partager entre nouveaux Larmorien et les familles présentes depuis plusieurs générations.

Véritable « belvédère » pour les habitants du Pays de Lorient, la ville de Larmor-Plage souhaite également profiter de ce programme de festivités pour :

- tisser des passerelles avec les acteurs de l'agglomération
- s'ancrer pleinement dans le 21^e siècle en privilégiant l'imaginaire, la créativité et l'innovation

Cet anniversaire est ainsi une opportunité de revenir aux sources de l'histoire, d'établir une photographie du présent et d'envisager pleinement et sereinement l'avenir.

En 100 ans, Larmor-Plage a connu plusieurs visages et tranches de vie :

- village de bord de mer, la pêche a rythmé pendant de nombreuses décennies la vie larmorienne
- la mode des « bains de mer » a impulsé le développement de la station balnéaire et touristique
- la seconde guerre mondiale a profondément marqué l'histoire locale et transformé le paysage
- entre Armor et Argoat, entre mer et chemin boisés : si la maritimité (plage, nautisme, plaisance, ports) est indissociable de l'identité de la ville, Larmor recèle un riche « petit patrimoine » (fontaines, lavoirs...) méconnu que l'on peut découvrir en s'éloignant de la frange littorale.

Toutes les bonnes idées et volontés sont les bienvenues. Nous invitons donc tous les acteurs attachés à la ville de Larmor-Plage et souhaitant participer à cet anniversaire à répondre à cet appel à projet lancé par le comité de pilotage des *100 ans de Larmor-Plage*.

Les projets retenus viendront renforcer et seront complémentaires aux projets portés par les différents services de la ville.

Projets éligibles

- **Structures pouvant candidater**

Cet appel à projet est ouvert :

- aux associations
- aux collectifs d'artistes

L'appel à candidature est ouvert aux acteurs pouvant justifier d'un numéro de Siret.

Les participants peuvent déposer jusqu'à 3 projets au maximum mais 1 seul pourra être retenu.

- **Typologie**

Deux types de projets pourront être financés :

- les projets artistiques
- les projets d'animations locales. Dans cette catégorie, le jury sera particulièrement attentif à la diversité des propositions ainsi qu'à celles qui se démarquent des manifestations déjà existantes.

- **Évaluation et sélection**

Les projets déposés seront instruits par le comité de pilotage puis sélectionnés par un jury composé d'élus en présence des techniciens du comité de pilotage.

Les projets seront évalués puis sélectionnés sur les indicateurs suivants (par ordre de priorité) :

- 1 - la cohérence avec l'identité, le patrimoine et l'histoire de la ville de Larmor-Plage
- 2 - la participation citoyenne, l'implication des habitants
- 3 - la qualité novatrice et/ou artistique des projets
- 4 - la gestion autonome des projets (communication, logistique, encadrement, faisabilité technique, équilibre financier...)
- 5 - le respect de l'environnement

- **Temporalité**

La période estivale étant déjà très riche en événements, les différentes actions et animations devront être programmées en avant et arrière-saison, soit sur les mois d'avril, mai et juin puis septembre et octobre 2025.

Calendrier

Janvier 2024 : publication de l'appel à projet

Avril 2024 : dépôt des dossiers jusqu'au vendredi 5 avril

Avril-Mai 2024 : instructions des dossiers déposés

Mai 2024 : sélection par le jury des projets qui seront financés et qui bénéficieront du label « 100 ans, Larmor-Plage »

Été 2024 : versement de la subvention

PARTIE 1

INFORMATIONS SUR LE PORTEUR DU PROJET

Type d'organisation / Raison sociale :

Nom de l'organisation :

Adresse postale/siège social :

Mèl :

Site internet de l'organisation :

Représentant légal / Nom-Prénom :

/ Fonction :

/ Téléphone :

/ Mèl :

Responsable du projet (si personne différente que le représentant légal) :

Nom-Prénom :

Fonction :

Téléphone :

Mèl :

Moyens humains (31/12/23) ou nombre de personnes de l'organisation porteuse du projet :

Nombre de salariés ETP (dont contrats aidés) :

Nombre de bénévoles :

Nombre de volontaires (ex : service civique) :

PARTIE 2

INFORMATIONS SUR LE PROJET

(1 fiche par projet)

Type du projet :

- Exposition
- Cérémonie
- Spectacle (musique, danse, théâtre...)
- Manifestation culturelle (conférence, projection...)
- Création artistique
- Edition (livre, film...)
- Evènement sportif
- Evènement festif
- Autre. Précisez :

Descriptif

Titre / Intitulé du projet :

Thématique du projet :
(2 lignes max)

Description détaillée du projet, contenu des différentes actions proposées :
(200 mots max. / sur 1 feuillet en annexe)

Préciser en quoi le projet contribue-t-il à la commémoration des 100 ans de Larmor-Plage ?
(sur feuillet en annexe)

Le projet (publication, conférence, film...) bénéficie-t-il et/ou nécessite-il un encadrement scientifique (historien local, intervenant qualifié...) ?
(sur feuillet en annexe)

Lieu(x) de réalisation

- En intérieur
- En plein air

Nom / adresse :

Date(s) de réalisation et durée prévue :

Établir un calendrier (lieux et dates) faisant ressortir la durée des actions prévues.

Il est indispensable de fournir dès que possible des dates précises pour permettre au comité de pilotage d'évaluer la faisabilité du projet, pour pouvoir l'inscrire dans le programme officiel mais aussi pour que les différents évènements ne se fassent pas concurrence.

Date(s) envisagée(s) de l'évènement :

Pour les manifestations courant sur plusieurs jours (ex : festival), indiquer le rétroplanning de l'évènement :

Phase de création, préparation et développement (mois) :

Période d'installation, temps de montage (semaine/jours) :

Temps de démontage (jours) :

Public et partenaires

Quel est le public visé ? Tout public Scolaires
 Familles Enfants/Ados Adultes / Seniors

Combien de personnes la manifestation peut-elle accueillir et/ou toucher ?

Votre manifestation est-elle gratuite payante

Si payante, quelle est la politique tarifaire envisagée ?

Est-ce que le projet fait l'objet de partenariat ? Oui Non

Si oui lesquels ?

Si oui, de quelle nature ? soutien financier
 aide matériel, logistique
 autres, précisez

Budget prévisionnel

Nous transmettre le budget total prévisionnel du projet et son plan de financement en remplissant le tableau suivant.

BUDGET PREVISIONNEL

RECETTES	
<ul style="list-style-type: none"> Subventions <ul style="list-style-type: none"> ✓ Etat ✓ région ✓ département ✓ communes ✓ autres Recettes <ul style="list-style-type: none"> ✓ droits d'entrée ✓ vente de produits Autres <ul style="list-style-type: none"> ✓ dons, sponsors, mécènes, ... 	<p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>
TOTAL
DÉPENSES	
<ul style="list-style-type: none"> Salaires bruts Charges sociales Prestations artistiques <ul style="list-style-type: none"> ✓ cachets, frais artistiques Impôts et taxes <ul style="list-style-type: none"> ✓ TVA, SACEM... Frais généraux <ul style="list-style-type: none"> ✓ eau, électricité, affranchissement Acquisition fournitures Frais de déplacements Communication <ul style="list-style-type: none"> ✓ éditions, publications, impressions Frais de réception <ul style="list-style-type: none"> ✓ restauration, hébergement Frais logistiques <ul style="list-style-type: none"> ✓ transports, assurances, autres Divers (à préciser) <ul style="list-style-type: none"> ✓ 	<p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>
TOTAL

Déclaration sur l'honneur

Je soussigné(e), (nom et prénom) :

représentant(e) légal(e) du porteur de projet :

- certifie que le porteur de projet/organisateur est régulièrement déclaré ;
- certifie que le porteur de projet/organisateur est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements correspondants ;
- certifie exactes et sincères les informations du présent dossier, notamment la mention de l'ensemble des demandes de subventions introduites auprès d'autres financeurs publics ainsi que l'approbation du budget par les instances statutaires ;
- demande une subvention de :€
- précise que cette subvention, si elle est accordée, devra être versée au compte bancaire ou postal du porteur de projet/organisateur.

Moyens

Décrivez les moyens à mobiliser pour ces actions et les compétences nécessaires sur les domaines d'intervention suivants :

Logistique et technique :

Sécurité :

Encadrement humain :

Communication :

Quelles sont les qualifications des personnes intervenant sur le projet ?

Quels moyens mettez-vous en place pour que votre évènement soit éco-responsable ?

(Gestion des déchets / usage de vaisselle réutilisable / mutualisation de matériels avec d'autres acteurs / fourniture des produits en circuits courts / mobilités douces...)

Quels sont les indicateurs prévus pour évaluer le projet ?

Tous les porteurs de projets sélectionnés seront invités fin 2025 à une réunion afin de présenter le bilan quantitatif et qualitatif de l'action.

A _____, le

Cachet de l'organisation

Nom/Prénom du représentant légal

Signature

PARTIE 3

DÉPÔT ET INSTRUCTION DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

Contact / Infos / suivi des dossiers :

Christelle Lamour, Responsable Culture, patrimoine et médiathèque
02 97 84 26 69

Date limite de dépôt des dossiers :

Les dossiers devront être remis au plus tard **le vendredi 5 avril 2024**.

Retrait des dossiers de demande :

- Sur le site internet de la ville de Larmor-Plage : <https://www.larmor-plage.bzh/>
- À l'accueil de la mairie : 4 avenue des 4 Frères Leroy-Quéret - 56260 Larmor-Plage
- À l'accueil de la médiathèque : 14 bis av. des 4 Frères Leroy-Quéret - 56260 Larmor-Plage

Dépôt des dossiers :

- À l'accueil de la Mairie ou de la médiathèque :
 - Par courrier, à l'adresse suivante : Mairie - 4 Avenue des 4 Frères Leroy-Quéret – 56260 Larmor-Plage
 - Par mèl, à l'adresse suivante : 100ans@larmor-plage.com

Le contenu du dossier de candidature :

Dossier d'appel à candidature dûment complété, accompagné du RIB du porteur de projet/organisateur et signé par le représentant légal du porteur du projet.

Soutien de la ville :

Le soutien de la ville se concrétisera par et se limitera à :

- un soutien financier (cofinancement du projet)
- de la visibilité : les projets sélectionnés et financés bénéficieront du label « 100 ans, Larmor-Plage » et figureront sur toute la communication officielle de la ville en lien avec cet anniversaire.

Liens utiles / Larmor-Plage d'hier et d'aujourd'hui :

<https://www.larmor-plage.bzh>

<https://fr.wikipedia.org/wiki/Larmor-Plage>

<https://www.larmor-plage.fr>